

## Énoncé de politique de placement

### Portefeuille Croissance Simplicité Manuvie

#### Objectif de placement

Le Portefeuille vise à faire croître le capital à long terme et à offrir un plus grand contenu étranger. Le Portefeuille Croissance Simplicité Manuvie (le « Portefeuille ») est un portefeuille de répartition stratégique de l'actif. Il investit dans d'autres fonds communs gérés par Manuvie (les « fonds sous-jacents »), principalement des fonds d'actions canadiens et étrangers. Le conseiller en valeurs peut convertir jusqu'à 25 % de l'actif net du portefeuille en espèces s'il estime que les conditions du marché le justifient.

#### Stratégie de placement

Le Portefeuille utilise un processus de répartition stratégique de l'actif pour atteindre l'objectif de placement fondamental. Le conseiller en valeurs et le sous-conseiller en valeurs :

- répartissent les actifs entre les fonds sous-jacents pour atteindre l'objectif de placement;
- rééquilibrent l'actif du Portefeuille entre les fonds sous-jacents, au besoin;
- veillent à ce que chaque conseiller ou sous-conseiller en valeurs de chaque fonds sous-jacent respecte l'objectif de placement.

Le Portefeuille investit principalement son actif dans différents fonds sous-jacents. Ces fonds sous-jacents peuvent ou non être gérés par nous. La liste des fonds sous-jacents et le pourcentage de participation dans chacun d'eux pourraient changer de temps à autre sans préavis, à la discrétion du conseiller en valeurs et du sous-conseiller en valeurs.

Nous nous réservons le droit de modifier la répartition cible et de supprimer, de remplacer ou d'ajouter des fonds internes ou externes, selon le cas, pour favoriser l'atteinte des objectifs de placement du Portefeuille.

#### Risques

Les placements sous-jacents des fonds distincts peuvent être des parts de fonds communs de placement, des fonds en gestion commune ou d'autres fonds de placement sélectionnés. Les facteurs de risque des placements sous-jacents affectent directement ces placements et auront également une incidence sur les fonds distincts. Lorsqu'un fonds distinct investit dans plus d'un placement, il est exposé aux risques associés à chaque placement sous-jacent. Pour obtenir des précisions sur les risques associés à l'investissement dans les fonds distincts, veuillez vous reporter au prospectus simplifié ou aux autres documents d'information du fonds sous-jacent, dont des exemplaires sont disponibles sur demande.

#### Où dois-je m'adresser pour obtenir d'autres renseignements ou de l'aide?

Pour de plus amples renseignements, consultez la notice explicative et le contrat. Vous pouvez également communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie  
500 King Street North  
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

Canada, à l'exception du Québec  
**1-888-790-4387**

Québec et clientèle francophone  
**1-800-355-6776**

Pour obtenir des renseignements relatifs à des problèmes que vous n'avez pas été en mesure de régler avec nous, communiquez avec l'Ombudsman des assurances de personnes en composant le 1 800 268-8099 ou en consultant le site [www.oapcanada.ca](http://www.oapcanada.ca).

Pour obtenir des renseignements relatifs à la protection additionnelle offerte à tous les titulaires de contrats d'assurance vie, communiquez avec Assuris, une entreprise mise sur pied par l'industrie canadienne de l'assurance vie. Consultez le site [www.assuris.ca](http://www.assuris.ca) pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour obtenir des renseignements sur la façon de communiquer avec un responsable de la réglementation d'assurance dans votre province, visitez le site Web du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance à l'adresse [www.ccir-ccrra.org](http://www.ccir-ccrra.org).